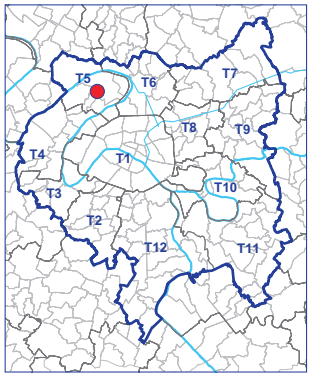
Inventons
la Métropole
du Grand Paris 2

Métropole du Grand Paris

Site Patinoire, Asnières-sur-Seine

Bd Pierre de Coubertin
92600 Asnières-sur-Seine
EPT 5 - Boucle Nord de Seine



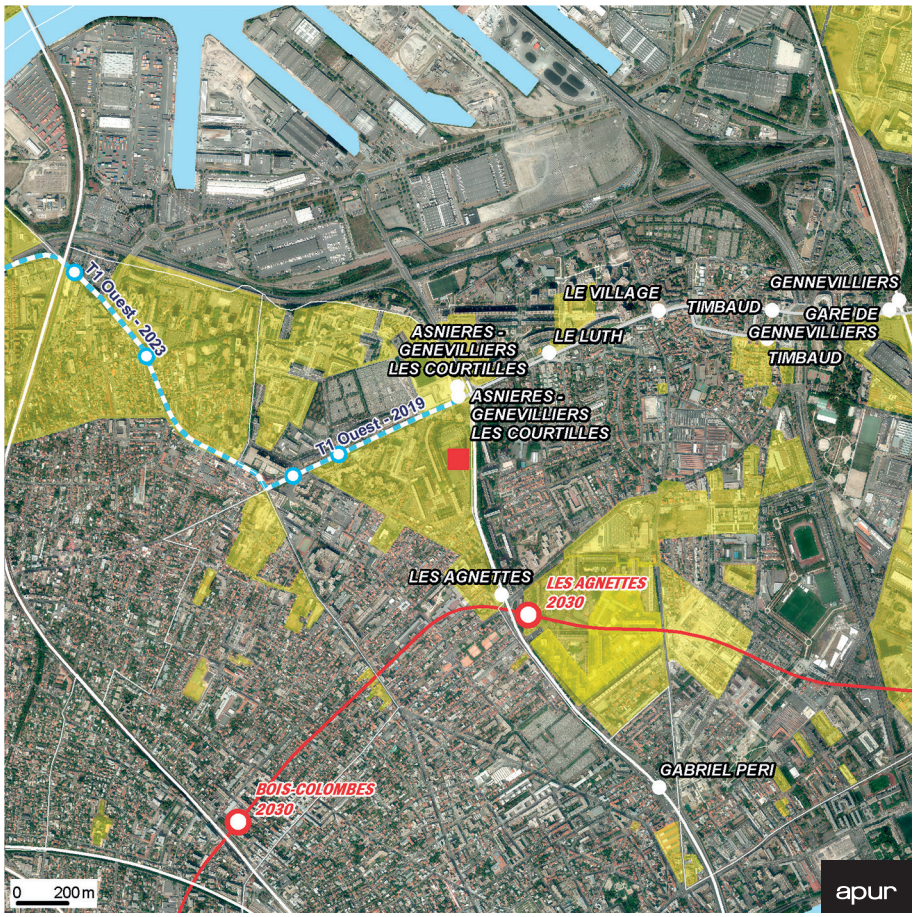


Localisation du site « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 »

Avertissement: *les cartes représentent l'état des informations à la date indiquée à côté de chacune d'entre elles; les actualisations sont faites régulièrement; se référer aux documents des communes pour les informations plus récentes.*

Le site Patinoire se trouve au nord de la commune d'Asnières-sur-Seine, au nord-ouest de la métropole, le long du boulevard Pierre de Coubertin marquant la limite avec Gennevilliers. Il est implanté au cœur des Hauts d'Asnières, un quartier à forte dominante résidentielle, en cours de renouvellement urbain, entouré d'immeubles de logements collectifs. On trouve ainsi des tours et barres disposées en plan libre le long du boulevard et dans les quartiers des Courtilles et du Luth, tandis qu'au sud des petits équipements publics et commerces animent le quartier. Non loin, le tissu propose une plus grande diversité d'habitat, pavillons et petits collectifs continus se juxtaposant, tant du côté d'Asnières que de Gennevilliers. Le secteur de l'appel à projet fait partie de la parcelle du pôle sportif des Courtilles, accueillant des équipements sportifs aujourd'hui vieillissants : une piscine, un gymnase, des terrains de grands jeux, la patinoire des Courtilles, construite dans les années 1960, et des espaces publics de stationnement et de circulation. Le site proposé s'étend quant à lui sur une emprise d'environ 1,3 ha englobant la patinoire et une partie du terrain de sport existant, des parkings et une Maison de quartier pour les jeunes, dans un petit bâtiment en préfabriqué accolé à la patinoire. En termes de desserte en transports en commun, le site bénéficie de la proximité de la station de métro Asnières-Courtilles (ligne 13) et du terminus du tramway T1 au nord et du bus 238 sur le boulevard. Une desserte qui sera améliorée dans les années à venir : en effet, à 500 m au sud, la station de métro Les Agnettes (ligne 13) sera en 2030 en interconnexion avec la future ligne 15 du Grand Paris Express sud et la ligne 1 du tramway sera étendue vers l'ouest et Colombes d'ici 2023.

Contexte et vie urbaine



Plan de situation du site

- Site de l'appel à projets
- Transport existant
- Gare existante

Projets transport en cours ou à l'étude

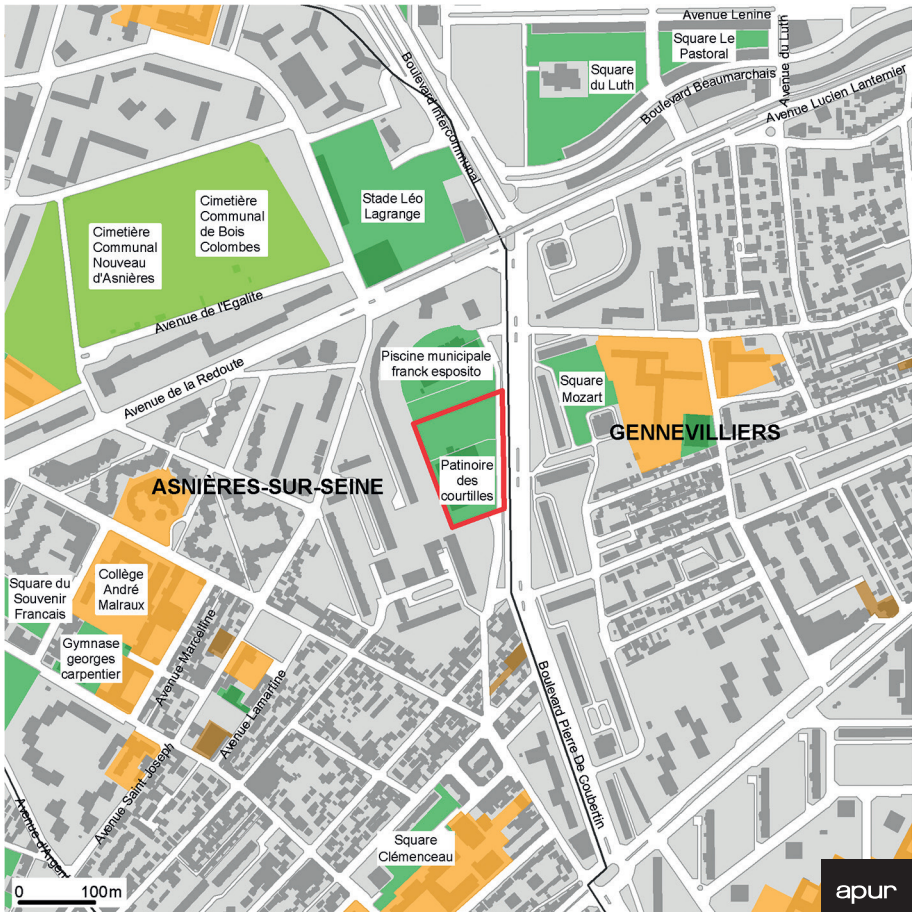
- TCSP , TZen , Téléphérique
- Tramway
- Tangentielle
- Métro
- RER
- CDG Express
- Réseau du Grand Paris Express

Projets d'aménagement urbain

- À l'étude ou en cours

Sources : PDUIF, SDRIF, Ile-de-France Mobilités, SGP 2018
Photo aérienne - 2015 - © Aérodata

Le site se trouve au cœur de secteurs de renouvellement urbain majeurs, au titre notamment du NPNRU. Ainsi, le quartier de la Place Le Vau à l'ouest du site fera l'objet d'une restructuration lourde comprenant des démolitions-reconstructions, la construction de 110 logements en accession sociale et le réaménagement d'espaces publics comme la Place Le Vau au sud du site. Au nord, environ 650 nouveaux logements mixtes, des équipements sportifs et des commerces seront construits dans le quartier Coubertin, à côté du métro Les Courtilles à l'horizon 2020. En termes de transports, le terminus du T1, aujourd'hui aux Courtilles, sera déplacé vers l'ouest au carrefour des Quatre Routes en 2019, avant d'être étendu à Colombes en 2023. La gare des Agnettes au sud accueillera la ligne 15 du GPE en 2030.



Plan de localisation

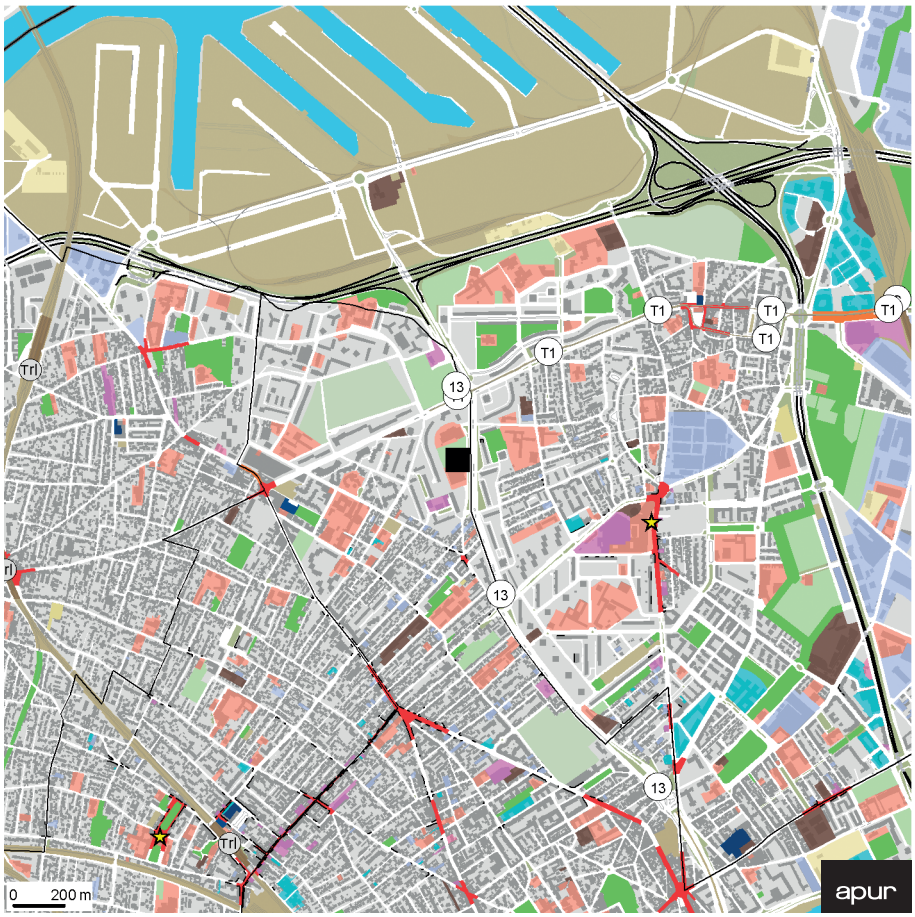
- Périmètre du site de l'appel à projets
- Voie ferrée

Équipements

- Culte
- Enseignement et éducation
- Exposition, spectacles culturels, art cinématographique, audiovisuel, mémoire et documentation, conservatoire, bibliothèque
- Justice,état étranger, organisation internationale, institution centrale de l'Etat, Hôtel de ville, mairie, Conseil régional, Conseil général
- Grand équipement de santé
- Cimetière
- Loisirs de plein air
- Espace Vert, terrain de sport
- Emprise des bâtiments

Source : Apur - 2017

Les centralités à l'échelle métropolitaine s'organisent autour de grandes voies structurantes comprenant des commerces et des grands équipements et desservis par des transports en commun. Les centralités décrivent l'intensité urbaine. La carte des centralités tente de mettre en valeur les atouts que sont ces centralités en termes de services rendus aux différentes échelles de la métropole. Elles sont représentées sur la carte par des aplats sur les tronçons de voies concernées: jaune, à l'échelle de toute la métropole, rouge, à l'échelle locale et orange, pour les deux échelles.



Les centralités urbaines existantes

Site de l'appel à projets

Centralités
- Locales
- Mixtes
- Globales

Commerces et animations
- Linéaire commercial
- Emprise commerciale
- Marché

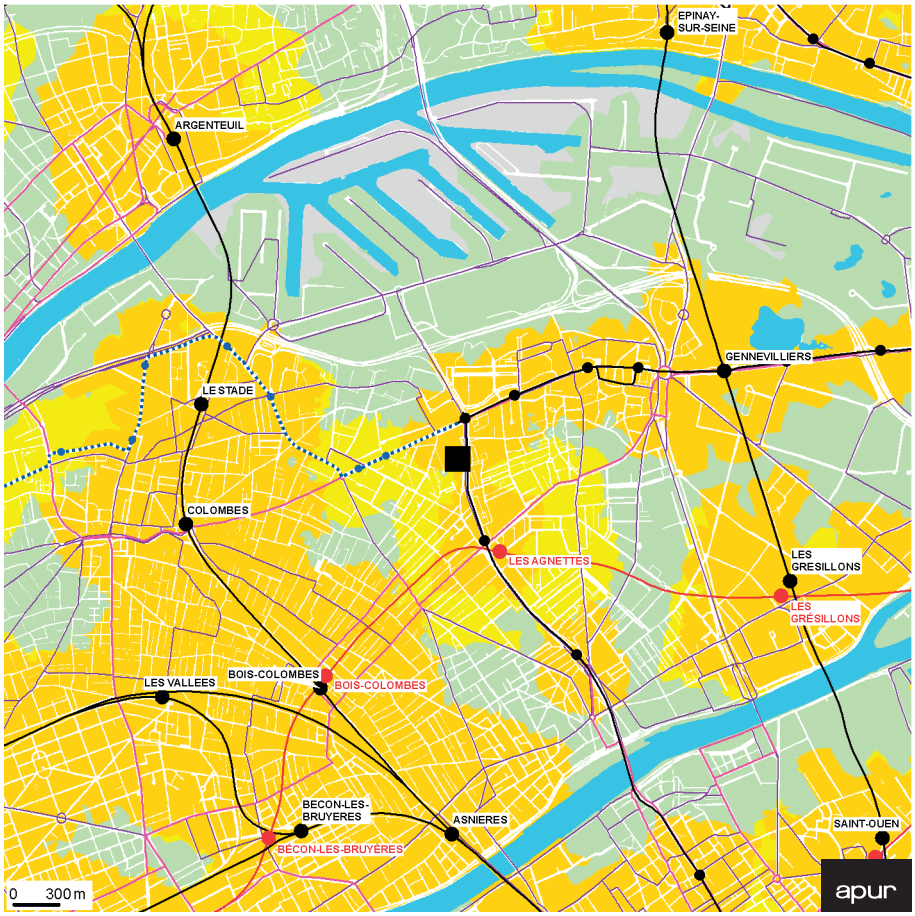
Équipements
- Local (de proximité)
- Global (métropolitain)
- Mairie - hôtel de ville
- RER et/ou métro et/ou tramway
- Gare RATP et/ou SNCF
- Zones de bureaux

Grandes emprises végétales
- Espace vert public et des grandes institutions
- Sport et loisir de plein air
- Cimetière
- Terrain agricole

Grandes emprises et infrastructures
- Zone d'activité
- Service urbain
- Aéroport, port de marchandise

Source : Apur - 2017

Le rabattement sur les gares, en bus, à pied et à vélo, est un enjeu fondamental pour optimiser le réseau de transports collectifs.
L'accessibilité des gares, représentée par les distances parcourues en 10 minutes à pied (jaune) et en 10 minutes à vélo (vert), montre l'importance qu'il y a à promouvoir les déplacements à pied et l'usage du vélo pour mieux desservir les territoires.



Accessibilité du territoire depuis les gares du RER et du RGPE à pied et en vélo

Site de l'appel à projets

Station en projet
- RER et GPE
- Métro
- Tramway
- Tangentielle

Station existante
- RER, train
- Métro, tramway

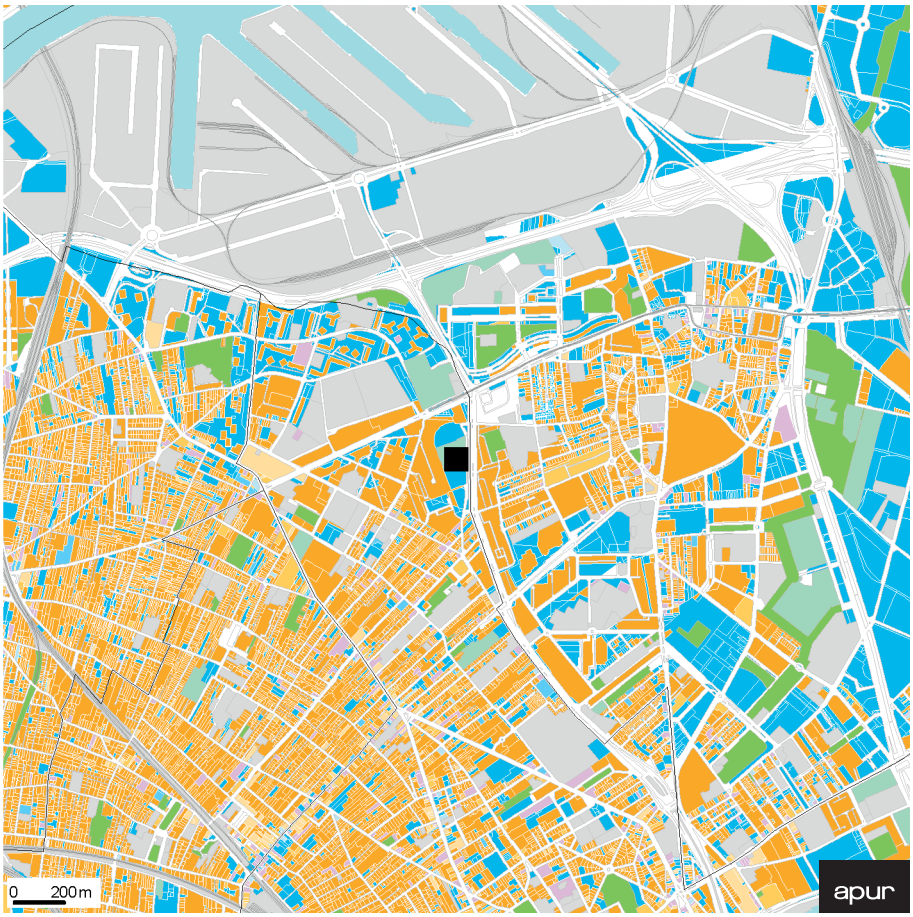
Réseau existant
- Mobilien, TZen, TCSP
- Autres bus
- RER,métro, tramway

Réseau en projet
- RGPE
- Tramway
- Tangentielle

Accessibilité réelle
- Accès en 5 à 10 mn à pied aux gares existantes (tramway/métro 500 m, RER/Tangentielle 1km)
- Accès en 5 à 10 mn à pied aux futures gares (tramway/métro 500 m, RER/Tangentielle 1km)
- Accès en 10 mn à vélo aux gares existantes et futures (2km)
- Ilôt (non renseigné)

Sources : Apur, IGN-2013, Ile de France Mobilités, SGP-2018

Population, mixité des fonctions



Les données « Majic » de la Direction générale des finances publiques permettent de connaitre les surfaces affectées aux locaux d'activités et aux logements sur chaque parcelle. Cette information traduite sous forme de proportion permet d'établir la cartographie de la mixité à la parcelle. Elle offre une lecture à grande échelle des emprises monofonctionnelles, et une appréciation de la présence diffuse d'activités dans les tissus urbains.

Mixité des fonctions

- Site de l'appel à projets
- Espaces verts
- Centres sportifs
- Équipements
- Voies ferrées

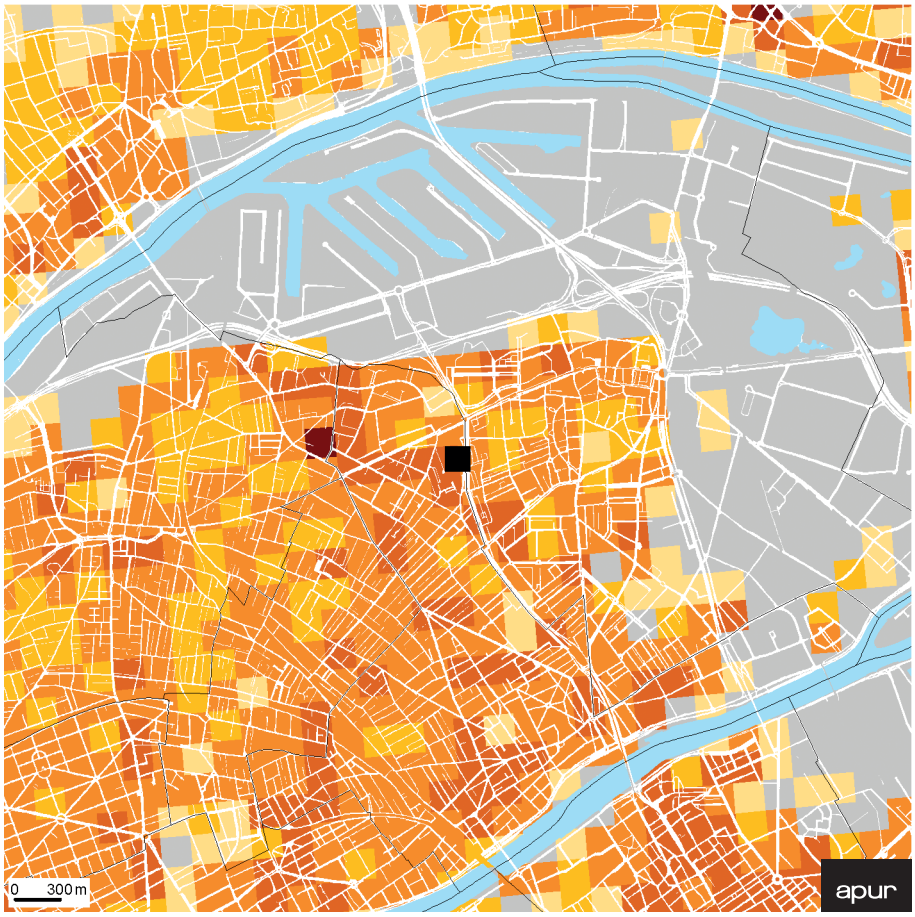
Dominante activités :

- 90 à 100 %
- 80 à 90 %
- 70 à 80 %

Dominante logements :

- 90 à 100 %
- 80 à 90 %
- 70 à 80 %
- Pas de dominante

Sources : Apur, Majic DGFIP 2013-2016, DRIEA 2013



La carte ci-contre représente la densité de population à l'hectare selon un carroyage de 200 mètres par 200 mètres. Cette donnée fait partie d'un corpus de 18 données carroyées (carreaux de 200 mètres) fournies par l'Insee à partir de la source Revenus Fiscaux Localisés 2010.
Elles sont utiles pour disposer d'informations à des niveaux infra-communaux.

Densité de population

- Site de l'appel à projets

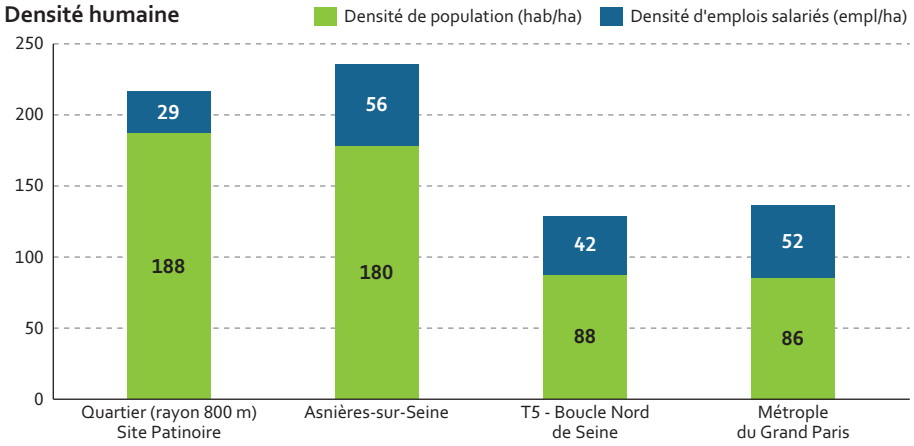
Nombre d'habitants à l'hectare

- plus de 500
- de 250 à 500
- de 100 à 250
- de 50 à 100
- moins de 50

Les carreaux comptant moins de 10 ménages apparaissent en gris.
Source: fichier fiscal (INSEE) - 2010

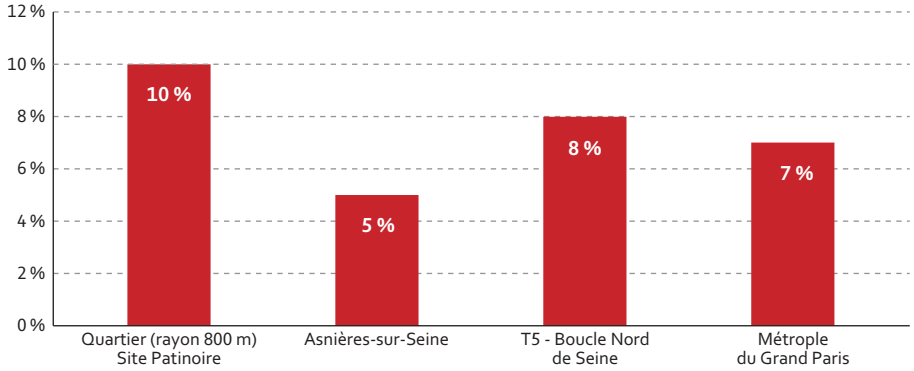
Les deux histogrammes permettent de comparer la situation du quartier situé autour du site proposé pour l'appel à projets (défini comme le périmètre situé dans un rayon de 800 mètres autour du site), à celle des communes auxquels le site se rattache (et pas uniquement la ou les commune(s) où se trouve le site), ainsi qu'à la valeur moyenne calculée pour le Territoire et la Métropole du Grand Paris.
La densité humaine correspond au cumul de la densité de population et de la densité d'emplois à l'hectare. Cumuler ces deux informations de l'Insee permet de donner la mesure de l'intensité de l'occupation d'un territoire et de sa mixité fonctionnelle.
Les ménages qui ont des revenus inférieurs à 60 % de la médiane nationale, soit 11 250 € par an et par unité de consommation en 2010, sont considérés comme ayant de bas revenus. La part des ménages à bas revenus dans le total des ménages est une donnée fournie par l'Insee, qui a servi de base à la définition de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014.
C'est un indicateur qui résume bien les éventuelles difficultés socio-économiques que peut rencontrer un territoire.

Densité humaine



Source : Insee, recensement 2014, sirene 2016

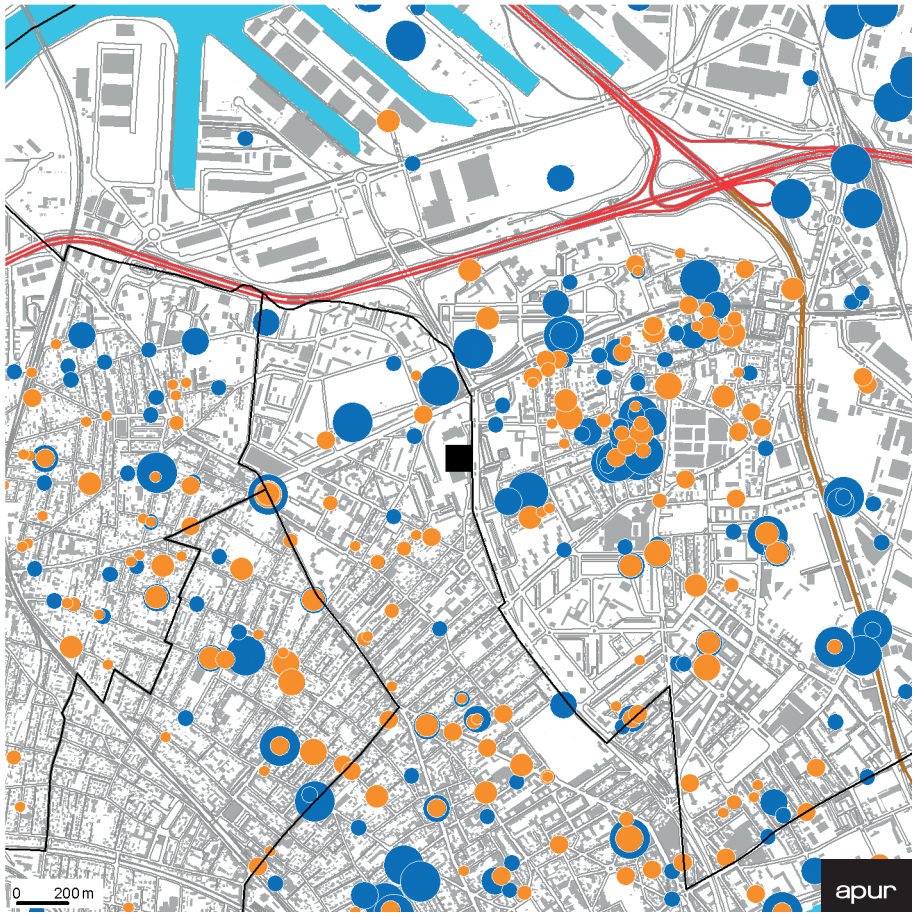
Part des ménages allocataires du RSA Socle



Source : Insee, Cnaf 2015, recensement 2014

La carte des permis de construire montre deux informations : le nombre de logements autorisées à la construction (en orange) et les surfaces d'activités (en bleu) autorisés à la construction au cours de la période 2005-2014.
Ces données, géolocalisées à l'adresse, sont issues de la base de données SITADEL qui recense de manière exhaustive toutes les autorisations de construction délivrées par les communes.
Regroupées sous le terme « surfaces d'activités » se mêlent les surfaces dédiées aux équipements publics mais aussi aux bureaux, commerces, hôtels, industrie, artisanat et entrepôts.

Permis de construire de logements et d'activités autorisés 2005-2014



Sources : Apur, Ville de Paris, GERCO, DRIEA SITADEL, IGN - 2014

Le cadre urbain et paysager



L'exploitation des photos aériennes à haute résolution a permis d'établir de façon détaillée et précise, les emprises des bâtiments avec leurs hauteurs associées. Cette carte montre la densité des constructions par leur hauteur.
Elle permet de distinguer les bâtiments les plus bas, constitués par le tissu pavillonnaire, les petits entrepôts ou hangars (jaune), les petits bâtiments de moins de 4 étages (orange) et les immeubles plus importants en deux catégories de hauteur (en rouge et violet)… Au-dessus de 37 m, se situent les immeubles les plus hauts: des ensembles des années 60 ou des bâtiments assimilables à des tours.

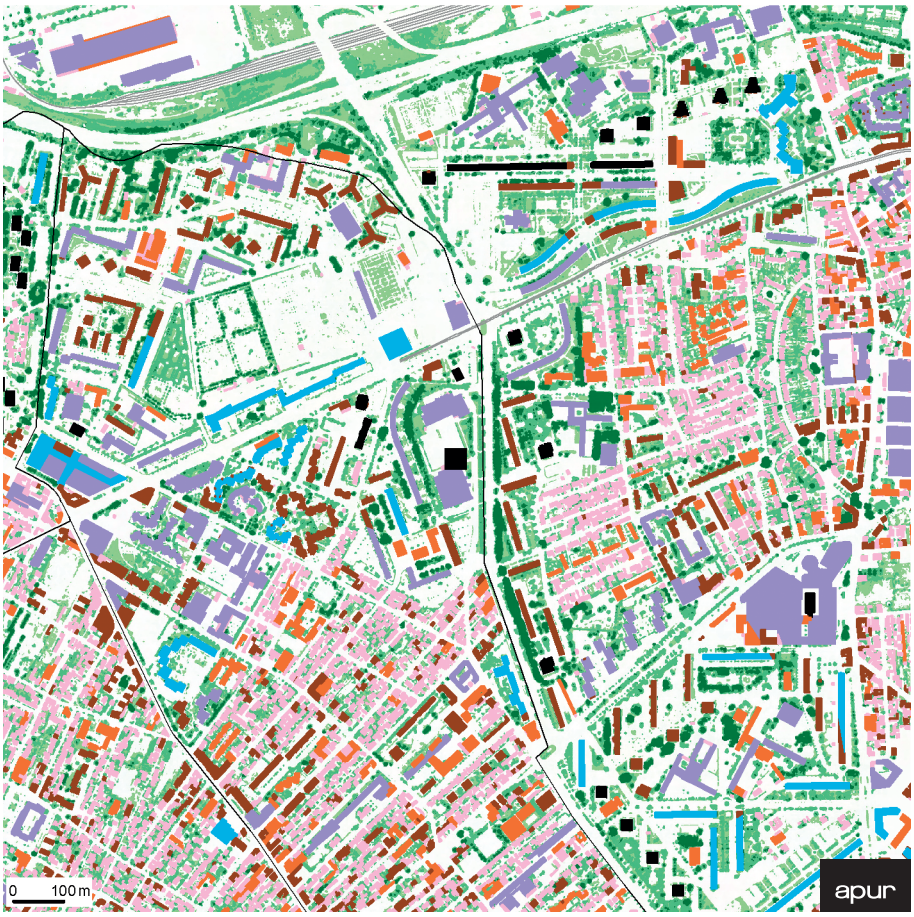
Hauteurs des bâtiments

Site de l'appel à projets

Hauteurs des bâtiments en mètres :

- moins de 7
- 7 à 15
- 15 à 25
- 25 à 37
- 37 et plus

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata



L'analyse spatiale du fichier graphique des bâtiments a permis d'établir une classification des types de tissus urbains. Les types de bâtiments sont classés selon les dimensions de leur emprise bâtie et de leur hauteur.
Ce classement fait apparaître :

- *les pavillons (rose),*
- *les petits bâtiments en deux catégories (orange et marron),*
- *les bâtiments de grande emprise de type industriel et commercial (violet),*
- *les grands bâtiments d'usages divers (bleu),*
- *les bâtiments très hauts (noir).*

Type de tissus urbains

Site de l'appel à projets

Voie ferrée

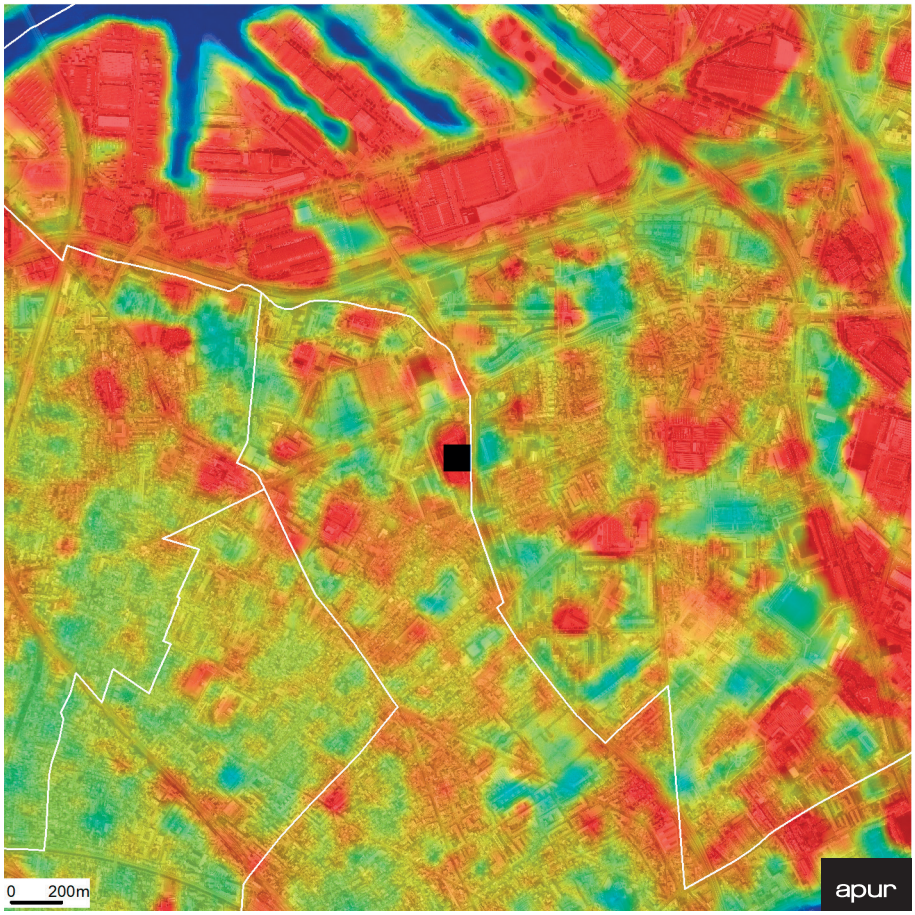
Types de bâtiments :

- Logement individuel
- Petit immeuble de moins de 3 étages
- Petit immeuble de plus de 3 étages
- Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de moins de 6 étages
- Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de plus de 6 étages
- Tour et IGH

Sources : Apur
MNT, MNE - 2015 - © Aérodata

Environnement, énergie

Les satellites permettent de collecter des informations précieuses sur le comportement climatique des territoires. La thermographie infrarouge prise en été 2010 par le satellite LANDSAT fait ressortir les contrastes climatiques du territoire métropolitain. Les zones industrielles, les emprises ferroviaires ou les quartiers résidentiels très denses chauffent très vite en été et emmagasinent la chaleur du soleil toute la journée. Ils composent un îlot de chaleur urbain caractéristique des grandes agglomérations. Inversement les lieux marqués par la présence d'eau et de végétaux sont les seules véritables zones de frais en ville et constituent ainsi des éléments essentiels de l'aménagement urbain.



Thermographie d'été
20 août 2010

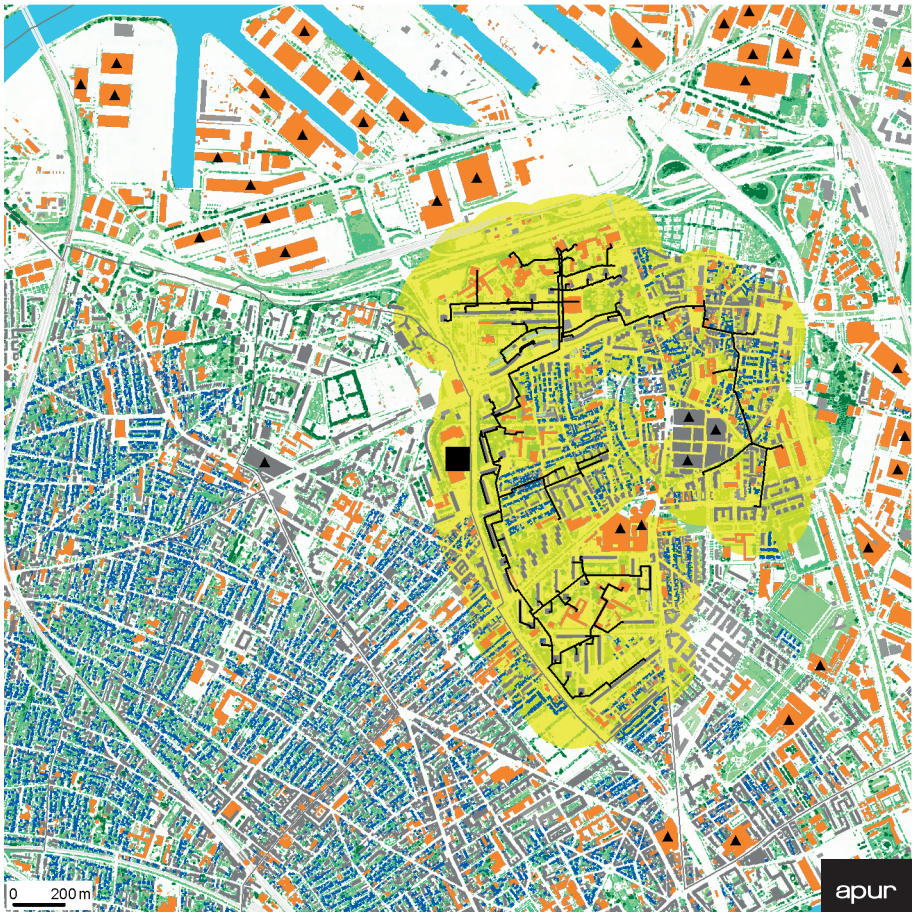
Site de l'appel à projets

Températures au sol

38°C
25°C
15°C

Sources : Apur, Image LANDSAT - 2010

La carte illustre les potentiels de développement des énergies renouvelables. Ces potentiels seront exploités de façons différentes selon les typologies bâties représentées sur la carte: optimisation des réseaux d'énergie et densification/extension des réseaux de chaleur là où ils sont présents (habitat collectif et tertiaire), utilisation de la géothermie sur nappe (hab. collectif et tertiaire) ou sur sonde (hab. individuel), installation de centrales solaires (toitures > 5000 m²), et identification des bâtiments ressources (bâtiments tertiaires/ industriels), producteurs d'énergie.



Plan Local Énergie
Scénario pour une stratégie énergétique territorialisée

- Site de l'appel à projets
- Centrales solaires potentielles (toitures de plus de 5000 m²)
- Réseaux de chaleur existants
- Monuments historiques classés ou inscrits
- Bâtiment tertiaire ou industriel
- Immeuble de logements collectifs
- Logement individuel
- Type de bâtiment non déterminé
- Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200 m maximum du réseau actuel)

Sources : Apur, DRIE, DGFIP 2011



© Algoé-Fabrique de la Ville



© Algoé-Fabrique de la Ville



© Algoé-Fabrique de la Ville

En partenariat avec :

Métropole du Grand Paris

Caisse des Dépôts

www.inventonslametropoledugrandparis.fr

apur

Ce portrait de territoire a été réalisé par l'**Apur** - www.apur.org
Directrice de la rédaction : Dominique Alba
Sous la direction de : Christiane Blancot
Avec la participation de : Paul Baroin, Marie-Thérèse Besse, Christine Delahaye, Florence Hanappe, Jules Gallissian, Julien Gicquel, Stéphanie Jankel, Béatrice Lacombe, Clément Mariotte, Amélie Noury, Olivier Richard, Sandra Roger, Clémence Rouhaud, Gabriel Sénégas.